

NDDL : il va être temps d'être sérieux

Date : 19 février 2016

« Contrairement à ce qu'on peut entendre dire ici ou là, il [le projet de transfert] est également bon pour l'environnement, car l'actuel aéroport de Nantes est au contact de trois zones Natura 2000, dont le réservoir à oiseaux du lac de Grand-Lieu », affirmait le premier ministre, Manuel Valls, au Sénat le 16 octobre 2015.

Or :

- une note qui vient d'être révélée par le Canard enchaîné, rédigée le 9 septembre 2014 à la demande du Préfet par le chef du service « ressources naturelles et paysages » de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (un service de l'Etat en Région Pays de la Loire), précise que « *l'allongement de la piste de l'aéroport de Nantes Atlantique ne présente pas de risque pour la faune de la réserve naturelle et n'augmente pas le péril aviaire* ». « *Sur le plan du dérangement des oiseaux, le trafic aérien actuel n'a pas d'impact négatif* » .../... "Le déménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique se traduira par l'urbanisation de ces terres et par leur imperméabilisation qui ne peut être que préjudiciable aux équilibres écologiques de la réserve".
- on apprend par ailleurs que de son côté, le directeur de la Réserve naturelle du lac de Grand-Lieu, « *pendant vingt-trois ans depuis sa création* », Loïc Marion, a même écrit au premier ministre le 28 octobre 2015. Sa lettre, que *Le Monde* s'est procurée, va dans le même sens que la Dreal. « *Je n'ai jamais constaté la moindre gêne des oiseaux de ce lac due aux avions utilisant l'aéroport actuel de Nantes Atlantique (...). Tout au contraire, l'abandon de Nantes Atlantique constitue une menace bien réelle pour le lac de Grand-Lieu, dans la mesure où ses périmètres de protection (réserve naturelle, site classé Natura 2000) ont été définis au plus juste près du lac, en tenant compte de la protection de fait assurée par le périmètre de protection antibruit de l'aéroport. (...) Le déplacement de l'aéroport mettrait fin à cette protection, et des élus locaux n'attendent d'ailleurs que cette issue pour pouvoir urbaniser tout ou partie de ce corridor* ».

source : Le Monde - 19 février 2016

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

